



**MATERNELLE DU PARC
ANNEE 2020/2021
INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES**

A remettre au service scolaire au plus tard le 31 juillet 2020

NOM de l'enfant : _____ **PRÉNOM** : _____

L'ensemble des élèves peuvent accéder à tous les services proposés par la mairie. Ils sont accessibles depuis votre portail famille. Pour chaque service demandé une réservation est obligatoire (conformément au règlement intérieur).

Réservation annuelle: elle est possible pour un ou plusieurs services et est effectuée seulement par le service scolaire en remplissant ce document. Les jours demandés seront réservés en fonction de la période d'ouverture du service (annuelle ou périodique)

Réservation occasionnelle: Si votre enfant fréquente de manière occasionnelle les services ci-dessous, merci de procéder à la réservation directement sur votre Portail Famille, sur le site internet de la ville, www.artigues-pres-bordeaux.fr, en entrant l'identifiant fourni par la mairie.

Pour chaque service, vous cocherez le ou les jours pour le ou lesquels vous souhaitez une réservation à l'année. Une annulation de réservation est possible tout au long de l'année conformément au règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires. Celle-ci s'effectue sur votre portail famille ou par mail au service scolaire à l'adresse : scolarite@artigues-pres-bordeaux.fr

• **RESTAURATION SCOLAIRE**

Lundi mardi jeudi vendredi

• **ACCUEILS PERISCOLAIRES (matin : 7h00 / 8h20 et soir : 16h30 / 19h)**

MATIN Lundi mardi jeudi vendredi

SOIR Lundi mardi jeudi vendredi

• **TRANSPORT SCOLAIRE** OUI NON

N° du circuit : 001 002 003 004 Arrêt souhaité: _____

En cas de garde alternée ou partage des frais des services ci-dessus, merci de fournir le calendrier annuel des semaines de garde et remplir cette fiche en 2 exemplaires.

INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL LE MERCREDI / ANNEE 2020-2021

NOM de l'enfant : _____ PRÉNOM : _____

L'ensemble des élèves et des enfants habitant la commune peuvent accéder aux différents accueils proposés le mercredi pendant les semaines de temps scolaire. Ils sont accessibles depuis votre portail famille. Pour chaque service demandé une réservation est obligatoire (conformément au règlement intérieur).

Plusieurs temps d'accueils sont possibles le mercredi :

- *Accueil de loisirs maternel (situé à l'école maternelle de la Plaine) :*
 - *La journée*
 - *La demi-journée avec ou sans repas*

• **ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI** OUI NON

Si oui :

| | | | |
|--------------------------------------|--------------------------|--|--------------------------|
| Journée (7h / 19h) | <input type="checkbox"/> | Après-midi avec repas (11h45 / 19h) | <input type="checkbox"/> |
| Matin sans repas (7h / 11h45) | <input type="checkbox"/> | Après-midi sans repas (13h30 / 19h) | <input type="checkbox"/> |
| Matin avec repas (7h / 13h30) | <input type="checkbox"/> | | |

• **ACCUEIL DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES**

Vous recevrez dès la rentrée le planning des inscriptions pour chaque période de vacances.

Date :

Signature du ou des responsables légaux :